

Crozon sur Vauvre

Info

2020 - 2021



SOMMAIRE

Le mot du maire

Bilan et décisions du Conseil Municipal

Bilan des manifestations

Bilan et projets des associations

Infos pratiques



Résidence pour hirondelles à Bordessoule



Le mot du maire 2021

Mesdames, messieurs

Le 15 mars dernier, alors que commençait le confinement, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale.

A chacun des conseillers municipaux vous avez remis la charge d'œuvrer pour notre commune et l'intérêt de sa population.

A charge pour chacun de nous et de votre maire, de tout faire pour servir notre petite commune, et ceci durant les 6 années engagées.

Aujourd'hui nous vivons un épisode inédit de notre histoire, indéfinissable et même dramatique.

La pandémie du coronavirus qui touche tous les hommes de la planète a frappé durement notre région et plusieurs familles de notre commune sont inquiètes. Je sais aussi qu'une entraide collective et amicale contribue à les soutenir .

Dans cette circonstance particulière, je renouvelle à chacun la recommandation de continuer à appliquer les gestes barrières pour réduire la circulation du virus et empêcher des contaminations de masse. La perspective de vaccinations constitue un espoir, notre commune ne négligera aucun effort pour les rendre possibles chez nous, si nécessaire et pour secourir ceux qui le souhaitent. CROZON SUR VAUVRE souhaite continuer à vivre dans la sécurité sanitaire et à fonctionner économiquement au mieux de l'intérêt de ses habitants .

En 2021, nous ferons tout ce qui nous sera possible et permis de faire pour organiser les festivités, les spectacles et les événements comme nous en avons l'habitude . Mais rien ne se fera comme « hier » et il nous faudra trouver les adaptations nécessaires, réinventer nos traditions et entretenir ce « bien-vivre à Crozon sur Vauvre » qui est l'image de notre commune.

A ce titre nous avons le projet de réhabiliter l'ancien café du bourg pour le transformer en lieu d'échange, de convivialité, pour construire un projet adapté à la commune et offrant des services utiles aux habitants.

Vous avez reçu récemment un questionnaire dans vos boîtes à lettres pour solliciter votre avis, de nombreuses réponses nous sont parvenues et grâce à cela nous programmons le devenir de ce lieu de rencontre et de partage.

De même la réparation du pont de la route de Lalande reste une priorité : c'est une dépense importante mais inévitable pour notre commune afin de rétablir la circulation normale sur cette voie communale.

Déjà nous avons engagé des rencontres et des actions pour négocier des aides publiques suffisantes. Mais l'action est délicate et nécessite de notre part une ardeur démultipliée pour obtenir ces aides publiques qui diminuent en ces temps difficiles.

La sécurité de circulation sur cette route et la préservation de nos intérêts communaux, sont nos axes d'action prioritaires.

Je remercie très chaleureusement tout notre personnel communal pour l'engagement qu'il déploie afin d'assurer un travail remarquable et exemplaire au quotidien.

Personnellement tout comme l'équipe municipale de CROZON SUR VAUVRE nous ne savons pas de quoi sera fait 2021. Mais chacun de nous a au cœur l'espérance que l'année qui s'annonce, au-delà des vaccins et des gestes barrières, soit une **BELLE ET FORMIDABLE ANNEE 2021**.

A toutes et tous, vivez des fêtes familiales et amicales, douces et heureuses.
Et n'oubliez pas de prendre soin de vous !....



La nouvelle équipe municipale



Bernard Mitaty
Maire



Béatrice Barnole
première adjointe



Jean Claude Chaussé
deuxième adjoint



Christophe Yvernault
troisième adjoint



Nicolas Bideaux



Olivier Laizeau



Hélène Lory



Patrick Renaud



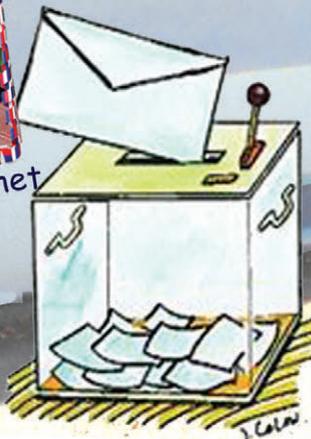
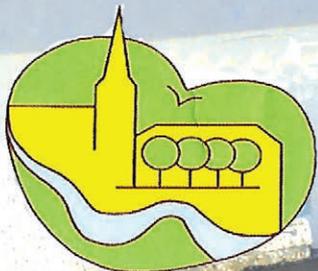
Solange Plantureux



Alexandra Touchet



Axel Wolter



DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 MARS 2020

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 et déclare que celui-ci, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal vote le compte administratif 2019 et affecte les résultats comme suit :

● Affectation des résultats :

<u>A Résultat de l'exercice : fonctionnement</u>	132 673.81
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif N-1	234 790.69
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	367 464.50
<u>D Solde d'exécution d'investissement N+ report N-1 (ligne 001)</u> D 001 (besoin de financement)	- 55 408.34
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	273 428.00
F Besoin de financement : F = D + E (F est supérieur à 0 donc pas besoin de couverture de financement. Le Conseil municipal peut affecter C comme il veut)	218 019.66

report des résultats en fonctionnement et en investissement

* 585 484.16 euros en recettes de fonctionnement (compte 002 - résultat de fonctionnement reporté).

* 55 408.34 euros en dépenses d'investissement (compte 001 – solde d'exécution négatif)

● devis Unisylva :

Pour information et conformément à la réunion du Conseil municipal, le devis d'Unisylva a été validé pour la replantation des sapins (parcelle à Sagrolles et ceux des parcelles déjà plantées mais qui sont « morts » à cause de la sécheresse de l'été 2019).

● **montant du loyer du garage appartenant au n°9, rue Principale :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de le louer 50 €/mensuel à compter du 1^{er} avril 2020.

Séance du 25 Mai 2020

Monsieur Bernard MITATY est élu Maire.

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints .

Sont élus en qualité d'adjoints au Maire de la commune de CROZON SUR VAUVRE :

1 ^{er} adjoint	Madame Béatrice BARNOLE
2 ^{ème} adjoint	Monsieur Jean-Claude CHAUSSE
3 ^{ème} adjoint	Monsieur Christophe YVERNAULT

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire et des adjoints.

Séance du 3 juin 2020

● **Elections des délégués communaux**

Ont été désignés comme délégués de la commune :

Syndicat des Eaux de la Couarde :

Titulaires : Jean-Claude CHAUSSE et Patrick RENAUD

Suppléants : Solange PLANTUREUX et Hélène LORY

Syndicat des Eaux de l'Auzon :

Titulaires : Christophe YVERNAULT et Olivier LAIZEAU

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre :

Un représentant : Bernard MITATY

Communauté de Communes de la Marche Berrichonne :

2 délégués dans l'ordre du tableau :

Bernard MITATY maire et Béatrice BARNOLE 1^{ère} adjointe

SSIAD / Repas à domicile de Saint-Plantaire :

Titulaires : Hélène LORY et Alexandra TOUCHET

Suppléants : Solange PLANTUREUX et Bernard MITATY

SIVU : Transport Scolaire de la Châtre :

Titulaire : Jean-Claude CHAUSSE

Suppléant : Christophe YVERNAULT

Pays de la Châtre :

Titulaires : Bernard MITATY et Nicolas BIDEAUX

Suppléants : Béatrice BARNOLE et Jean-Claude CHAUSSE

Syndicat Départemental d'Assainissement :

Titulaire : Bernard MITATY

Suppléant : Béatrice BARNOLE

Correspondant Défense :

Axel WOLTER

Delta-Revie

Titulaire : Alexandra TOUCHET

Suppléant : Hélène LORY

CNAS :

1 délégué : Béatrice BARNOLE

ADAR-CIVAM :

Titulaires : Nicolas BIDEAUX et Patrick RENAUD

Suppléants : Jean-Claude CHAUSSE

● Création des commissions et désignation des membres

- **Comité consultatif communal d'Action sociale :**

-

Composé de 8 membres dont 4 membres issus du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire, non membres du Conseil Municipal mais participant à la vie associative de la commune.

- Sont nommés comme membres élus : Christophe YVERNAULT, Béatrice BARNOLE, Patrick RENAUD, Bernard MITATY et Hélène LORY.
- 4 membres nommés par arrêtés municipaux, non membres du Conseil Municipal mais participant à la vie associative de la commune : Florence DALLOT, Gisèle BIDEAUX, Rolande PASQUET et Jean-Claude LAFOND.

- **Commission Bâtiment/Voirie :**

Olivier LAIZEAU, Jean-Claude CHAUSSE, Christophe YVERNAULT, Patrick RENAUD, Béatrice BARNOLE, Alexandra TOUCHET et Bernard MITATY.

- **Commission Finances/Appel d'Offres :**

Béatrice BARNOLE, Nicolas BIDEAUX, Bernard MITATY, Jean-Claude CHAUSSE et Christophe YVERNAULT.

- **Commission Fêtes/Sport/Culture et Animations :**

Béatrice BARNOLE, Nicolas BIDEAUX, Bernard MITATY, Solange PLANTUREUX, Alexandra TOUCHET et Hélène LORY.

● **signature de la convention avec Bouygues Telecom Infrastructures pour l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile à la croix de Saint Mars :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile de l'opérateur Bouygues sur un terrain communal à la Croix de Saint Mars (croisement de la route du cimetière et de la RD 73). Ce dossier a déjà reçu un avis favorable de principe en séance 25 octobre 2019.

Rappel des conditions principales : droit d'occupation sur l'emplacement destiné à l'exploitation des infrastructures, sur une emprise d'environ 50 m², à cadastrer et à border à la charge de l'opérateur, redevance annuelle au profit de la commune fixée à 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer la convention définitive entre la commune et Bouygues Telecom.

● **Fonds de Solidarité Logement (FSL) :**

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement au dispositif Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2020. Un financement sur la base de 1.66 euros par résidence principale est approuvé soit 273.90 euros (source INSEE RP 2016).

● **Fonds d'aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ) :**

Le Conseil municipal donne son accord à une participation de la commune au Fonds au titre de l'année 2020 à hauteur de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur notre territoire soit 7.62 €.

Séance du 26 juin 2020

• Taux des taxes locales 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux suivants :

- taux de taxe foncière sur propriétés bâties : 12.85 %,
- taux de taxe foncière sur propriétés non bâties : 39, 60 %
- taux CFE : 26,65 %

• vote du budget 2020 :

VOTE du budget primitif 2020 à l'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 753 350.48 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 658 548.67 €.

• Voirie 2020 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux devis obtenus par rapport aux trois demandes.

- l'entreprise EUROVIA, La Croix Rouge, Le Poinçonnet, proposition : 44 658.70 € HT
- l'entreprise SETEC, La Martinerie, DIORS : pas de proposition
- l'entreprise Colas Centre Ouest – Les Orangeons – Le Poinçonnet proposition : 15 840 € HT + option du reprofilage de 7 000,00 € HT soit 22 840.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux routiers 2020 concernant le renforcement de la couche de roulement pour amélioration de la résistance mécanique, à l'entreprise Colas Centre Ouest – Les Orangeons – Le Poinçonnet pour la réfection de la route des Adrables, depuis l'intersection avec la route du stade jusqu'aux Garennes.

• Restauration registres archives

Un registre des matrices cadastrales des propriétés bâties 1850-1912 et un registre des délibérations 1904-1926 seront restaurés.

Le montant de cette restauration s'élève à 1879.75 € HT.

Séance du 10 juillet 2020

La séance est consacrée à l'élection des délégués de la commune pour les élections sénatoriales.

Monsieur Bernard MITATY est élu délégué titulaire.

Monsieur Axel WOLTER, Monsieur Jean-Claude CHAUSSE et Madame Solange PLANTUREUX sont élus suppléants.

Séance du 25 septembre 2020

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Le Conseil Municipal décide :

La création, à compter du 1^{er} octobre 2020, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 inclus.

2) OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE CHEMIN COMMUNAL A LA CHIGNOLETTE

Le Conseil Municipal, vu le code rural (article L 161.10)

CONSIDERANT que certaines sections de chemins ruraux ont perdu leur utilité pour la circulation publique

CONSIDERANT les demandes d'acquisitions formulées par les riverains

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'intégrer certaines parcelles dans la voirie communale,

DECIDE d'engager une procédure préalable

* à l'aliénation de la fin de l'ancien chemin rural reborné en C 1135 et C 1136

* au classement de parcelles privées dans le domaine public communal pour élargir, redresser et ouvrir la VC 213 : C 1119, C 1133, C 1125, C 1123, C 1131, C 1121, C 1127, C 1128, C 1117, C 1137

DEMANDE à Monsieur le Maire de constituer le dossier de l'enquête publique,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)

A été désigné comme délégué de la commune : Mr Bernard MITATY

DELIBERATION SUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (électricité) DE L'EGLISE

Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer sur l'aide attribuée jusqu'à maintenant au diocèse (100 euros pour les frais d'électricité dans l'église.) Cette aide avait été décidée au moment de travaux exceptionnels dans le bâtiment qui avait entraîné des frais supplémentaires.

Après délibération, le Conseil décide de ne pas renouveler cette aide, l'occupation de l'église ne la justifiant plus (2 abstentions 9 pour l'arrêt de l'aide).

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 (syndicat des Eaux de la Couarde) :

Monsieur CHAUSSE, adjoint au maire, présente au conseil municipal, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de distribution d'eau potable pour l'année 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE ACTE au maire de la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019 :

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SDEI (Syndicat Départemental d'Energie de l'Indre) Redevance Enedis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le contenu du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification du calcul de ces redevances.

Le conseil municipal fixe à 212 euros la redevance du SDEI pour 2020.

DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT d'AGENTS CONTRACTUELS POUR POURVOIR AU REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES OU CONTRACTUELS INDISPONIBLES EN RAISON DE CONGES, MALADIE, ADOPTION, MATERNITE, DISPONIBILITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Séance du 13 novembre 2020

Le conseil Municipal décide de poursuivre les projets d'investissement futur. Le conseil municipal choisit de réhabiliter l'ancien café-restaurant du bourg et de ne pas réaliser la transformation des anciennes écoles en maison d'accueil pour personnes âgées.

RENONCIATION A LA TAXE D'AMENAGEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 (syndicat des Eaux de l'Auzon)

Monsieur Christophe YVERNAULT, adjoint au maire, présente au conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de distribution d'eau potable pour l'année 2019. Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE ACTE** au maire de la présentation du rapport sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

Retrait de la commune de Méasnes du syndicat des Eaux de l'Auzon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au retrait de la commune de Méasnes du syndicat des eaux de l'Auzon.

Objet : Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communications électroniques en 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2020 les montants « plafonds » de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

- 41 ,66 € par kilomètre et par artère en souterrain (cela concerne 2,050 kms)
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien (cela concerne 35,219 kms)
- que ces montants seront **revalorisés** au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.
- d'inscrire annuellement cette recette au **compte 70323**. La redevance totale s'élève à **2041.46 euros pour l'année 2020**.

Désignation du représentant GEMAPI

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre 36 exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la rivière Indre depuis le 1^{er} janvier 2019. Il souhaite que chaque commune dispose d'un référent élu de terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Christophe YVERNAULT pour représenter la commune.

Contrôle des bornes incendie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition du syndicat des eaux de la Couarde de procéder au contrôle des bornes incendie installées sur son réseau. Une participation de 20 euros HT sera demandée par borne contrôlée (tous les 3 ans).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à cette proposition et autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Création de poste

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, afin d'assurer les missions d'entretien de voirie et bâtiments, maintenance de la chaudière, espaces verts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021

Le pylône de téléphonie mobile sera bientôt en service (premier semestre 2021).

Séance du 4 décembre 2020

Subventions 2021 -

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour 2021 :

Sapeurs Pompiers Aigurande	202 €		
Amicale de la Vallée de la Vauvre	100 €	Prévention Routière	28 €
Comité de St Roch	100 €	Lutte contre le cancer	38 €
Familles Rurales de Crozon	100 €	Secours Populaire	36 €
Au Fil de la Vauvre	100 €	Croix Rouge d'Aigurande	92 €
AMAC	100 €	Paralysés de France	68 €
Les Porteurs de Lanternes	100 €	Réveil Cluisien	60 €
Alcool Assistance	26 €	Indre Nature	200 €

Tarifs des encaissements de la régie « multi-activités » pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2021 en ce qui concerne les encaissements de la régie « multi-activités » :

- Photocopie : 0,15 €
- Boissons :
 - En cannettes individuelles (coca-cola, orangina, Perrier, jus de fruits, bière): 2 €
 - Au verre (petillant, vin, cidre, vin chaud, café): 1 €
- Petite restauration: viennoiserie ou galette: 1 € la part
- Plateau-repas: 13 € l'unité
- Table d'exposition pour le Salon du livre: 12 €
- Sponsors affiches: 25 € par encart.

Tarifs des Concessions au cimetière communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs des concessions au cimetière communal :

- 30 ans : 11 € du m², concession renouvelable au tarif en vigueur.
- 50 ans : 15 € du m², concession renouvelable à 50 % du tarif en vigueur

Taxes funéraires 2021 -

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les taxes funéraires pour l'année 2021 :

- 25 € la taxe d'inhumation (cercueil/urne dans caveau ou colombarium, scellement d'une urne sur dalle de caveau)
- 35 € la taxe de dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Taxe d'assainissement 2021 -

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide une augmentation de la taxe d'assainissement de 2 %.

Celle-ci est fixée à 0,66 euros par mètre cube consommé à compter du 1^{er} janvier 2021 (redevances obligatoires des divers organismes non comprises).

Location de la salle des fêtes en 2021 -.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs 2021 de location de la salle des fêtes comme suit :

LOCATION DE LA GRANDE SALLE SEULEMENT

- * 60 euros pour les personnes de la commune
- * 96 euros pour les hors commune

LOCATION DE LA SALLE ET DE LA CUISINE

- 104 euros pour les personnes de la commune
- 156 euros pour les hors commune

Une caution de 150 euros sera demandée ainsi qu'un forfait chauffage de 40 euros pour les manifestations situées entre le 15 octobre et le 30 avril, même pour les associations crozonnaises. Par contre, celles-ci ne paieront pas de location de la salle.

Les associations hors commune paieront le même tarif que les personnes hors commune.

Les tarifs ci-dessus sont prévus pour un week-end de 2 jours auquel un forfait de 50 euros sera appliqué par jour supplémentaire de location.

LOCATION DE LA CUISINE

Le forfait mensuel est fixé à 104 euros (le forfait comprend une utilisation par semaine soit 4 par mois).

Colis de Noël 2020 -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus, habitant la commune.

Le Comité consultatif créé à la dissolution du CCAS se réunira pour organiser et mener à bien cette manifestation.

Ces dépenses et ces recettes sont prévus et seront comptabilisés sur le budget communal.

Tarif de location des meublés en 2021.

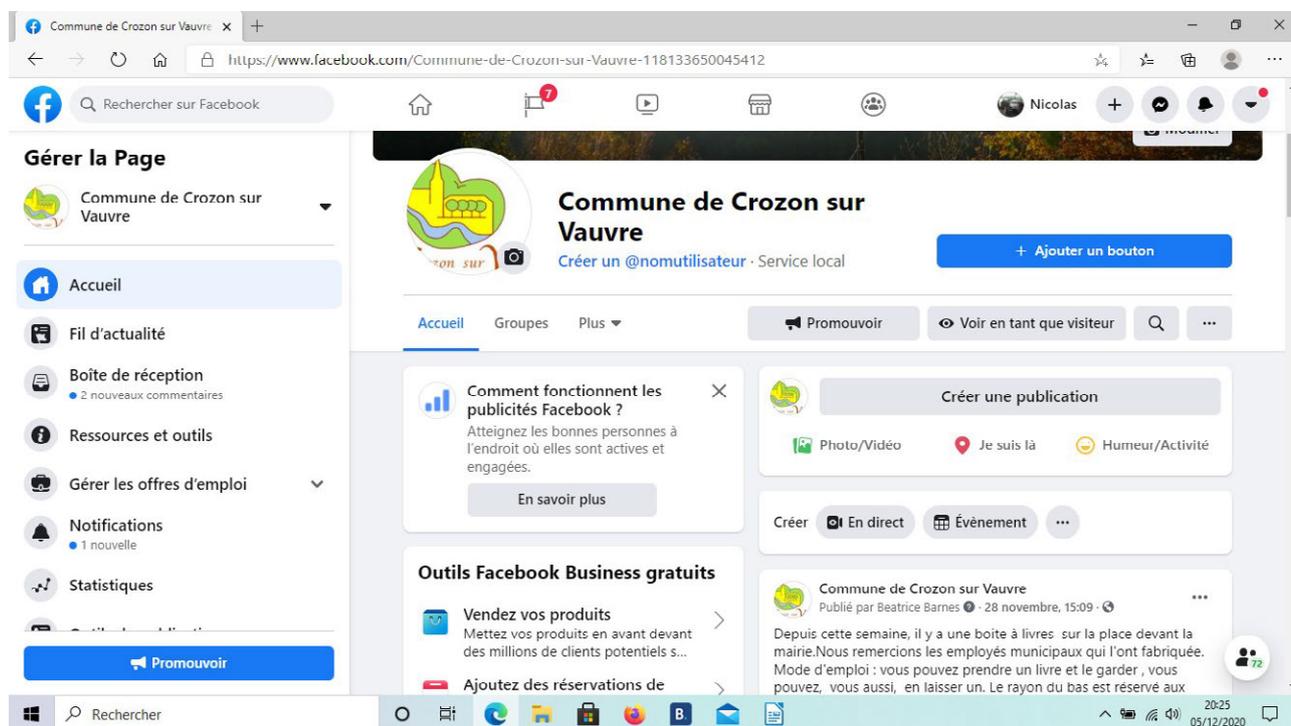
- | | |
|------------------------------------|-------|
| • Une semaine en juin ou septembre | 123 € |
| • Une semaine en juillet ou août | 153 € |
| • Une semaine autres mois | 102 € |
| • Un week-end de 2 jours | 62 € |
| • Un week end de 3 jours | 82 € |
| • Un week end de 4 jours | 102 € |

Une caution de 100 euros sera demandée.

Demande de subvention au pays de La Châtre pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de déposer une demande de subvention auprès du Pays de La Châtre pour les travaux de réhabilitation de l'ancien café et autorise le Maire à effectuer les démarches afférentes à cette demande.

2020, notre commune est sur la toile Facebook



« Voilà le nec plus ultra de mes rêves : vivre avec toi et ne plus jamais te quitter » écrivait George Sand dans le volume 1 de « Histoire de ma vie » publié en 1855.

Nous avons retenu cette citation, car elle résume tout à fait à notre volonté qui nous anime tous au sein de notre équipe municipale : Proposer, innover, partager et faire de nos expériences et espérances une finalité au profit de tous. **Vous faire aimer Crozon pour y vivre.**

C'est à ce titre que lors de la réunion de conseil municipal du 25 septembre 2020, il a été décidé de créer une page facebook sur notre commune.

Pour ceux qui ne le savent pas Facebook est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs d'avoir accès à des images, des photos, des vidéos, des fichiers et documents, d'échanger des messages, joindre et créer des groupes.

Crozon ne pouvait passer à coté d'une telle opportunité de communication sur notre commune pour nos habitants, nos artisans et nos exploitants.

4 membres du conseil municipal ont donc été chargés de la création de cette page et de la publication de sujets, photos sur notre bassin de vie.

Ces quatre personnes sont Mmes Béatrice Barnole et Solange Plantureux ainsi que Mrs Bernard Mitaty et Nicolas Bideaux.

La page a été officiellement lancée le dimanche 27 septembre 2020 et nous pouvons dire que nous avons tous été surpris par le nombre de « Likes » (mentions positives) sur nos publications.

A ce jour, notre page a été consultée plus de 5500 fois, nous avons 270 abonnés à nos publications et les chiffres augmentent de jour en jour. Les 25-54 ans représentent 60 % des abonnés.

Cette page facebook n'est pas là pour concurrencer le site internet de la commune mais elle lui est complémentaire en communiquant et partageant des infos brèves d'idées de sorties, vie courante etc...Lors d'une publication, il est possible pour chacun de partager et relayer l'information ce qui fait que cette communication est quasi instantanée.

Les publications les plus vues et partagées concernent la réhabilitation de l'ancien café, la construction du pylône de téléphonie ainsi que les locations des logements communaux.

Vous voulez nous rejoindre sur facebook ? C'est tout simple, il vous faut créer un compte personnel puis ensuite rechercher « commune de crozon sur vauvre », la page avec le logo de la commune va s'afficher, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le « j'aime » de la page.

Notre commune dispose d'un site internet consultable par chacun. La page d'accueil vous permet de vous tenir informés de toutes les manifestations qui ont lieu dans la commune et d'aborder des rubriques nombreuses qui sont sources d'informations spécialisées.

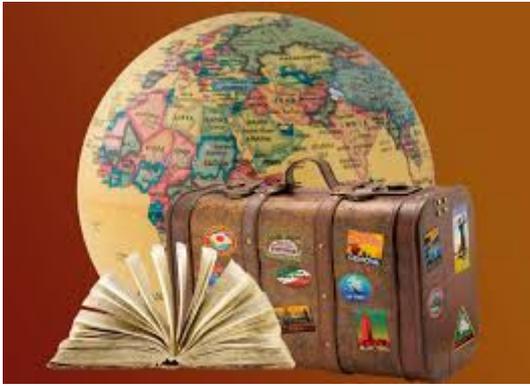
L'adresse du site est <https://www.crozonurvauvre.fr>

Nous nous tenons à la disposition de notre population pour l'aider au besoin dans ces manipulations.

L'équipe Facebook,



Le logo de notre commune



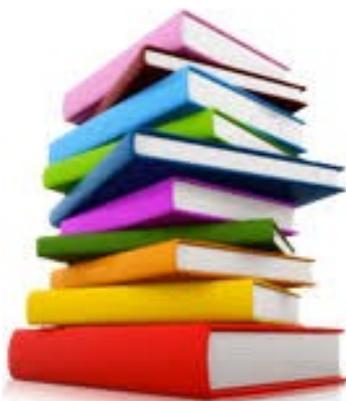
LA BIBLIOTHEQUE

2020 a été une année « spéciale » pour tous, pour la bibliothèque également. Nous avons prêté près de 300 documents : documentaires, romans, large vision, albums et livres jeunesse, bandes dessinées, ouvrages des écrivains locaux, CD etc.

L'animation au Parc des Parelles est prévue pour le 19 juin.

Les bénévoles (Régine, Claudine et Florence) vous accueillent chaque jeudi matin de 10 h à 11 h30 . Nous vous rappelons que les prêts sont gratuits. Si nous ne disposons pas des ouvrages que vous souhaitez, il est possible de les demander auprès de la Bibliothèque Départementale de l'Indre qui dispose d'un large choix.

N'hésitez pas à nous rendre visite.



BONNE ANNEE
et BELLES LECTURES !!!

Téléphonie

Le pylône se dresse sur le terrain communal des Quatre Routes.

La mise en service qui ne dépend pas de nous a été annoncée pour le début de l'année 2021 et devrait permettre un meilleur réseau aux alentours afin d'améliorer le quotidien des habitants de la commune.



Boîte à livres



Elle se trouve sur la place de la mairie. Vous pouvez prendre un livre et le garder, vous pouvez en donner un. Merci de ne placer dans la boîte que des livres en bon état.

Romans, polars, livres pour enfants, il y en a pour tous les goûts. Bonnes lectures



Réhabilitation du café-restaurant

Le Conseil Municipal travaille en ce moment sur ce projet. Des questionnaires ont été déposés dans les boîtes à lettres, les réponses sont nombreuses et très majoritairement favorables.

Un lieu multi services permettrait aux habitants de se retrouver et d'échanger dans une ambiance conviviale et chaleureuse.



Commémorations du 8 mai et 11 novembre



Malgré une situation sanitaire qui interdisait toute participation du public, le Maire et ses Adjointes ont déposé une gerbe au Monuments aux Morts et lu le message officiel de l'Etat.

Commémoration du 8 mai avec l'ancienne équipe municipale, les nouveaux adjoints ont été élus le 25 mai

Des colis pour nos Aînés

En raison de l'épidémie, le repas prévu de fin d'année à la salle des fêtes n'a pu avoir lieu. Le comité consultatif communal d'action sociale a distribué 57 colis composés de produits régionaux, douceurs salées et sucrées. (17 colis doubles, 33 simples et 7 hôpitaux et maison de retraite)



Maisons et fermes fleuries

Comme chaque année le jury communal et départemental a noté l'embellissement des maisons et fermes de la commune.

Voici le palmares 2020

Mme Demenois Yolande	première catégorie	premier prix
Mrs Graux Dos Santos – Thierry Humberto	première catégorie	premier prix
Mme Teurlay Chantal	première catégorie	premier prix
Mr Ramdan Jamel	deuxième catégorie	deuxième prix
Mme Lafond Colette	quatrième catégorie	premier prix
Mme Desnoyers Catherine	quatrième catégorie	deuxième prix



Première catégorie : maisons avec jardin – **deuxième catégorie** : balcons ou terrasses, murs et fenêtres - **quatrième catégorie** : fermes fleuries

AU FIL DE LA VAUVRE

Club de randonnées

Le rapport des manifestations prévues pour 2020 sera vite rédigé car aucune n'a eu lieu pour les raisons que chacun connaît.

Pour 2021 : si rien nous contraint d'annuler comme l'an passé, nous prévoyons :

rallye équestre : le 11 avril 2021

marche ufolep : le 05 septembre 2021





L'Amicale des Mécaniques d'Antan de Crozon



C'est avec grand plaisir que depuis 2016, l'Amicale des Mécaniques d'Antan de Crozon (AMAC) vous fait part des bons moments de l'année écoulée et des perspectives pour l'année qui s'annonce.

Cette année, comme beaucoup d'associations de notre commune, nous avons dû revoir nos manifestations à la baisse du fait de la situation sanitaire.

Nous nous sommes réunis comme à l'accoutumée en assemblée générale le samedi 18 janvier. Le calendrier des manifestations prévues avait été présenté et approuvé.

Pour 2020, nous avons un projet à cœur : participer sous l'égide de la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) à la journée nationale des véhicules d'époque en organisant une exposition de véhicules anciens dans le bourg de Crozon le dimanche 28 avril 2020.

Cette journée d'ampleur nationale devait permettre une présentation de véhicules historiques en de multiples lieux dans toute la France afin de :

- montrer à tous le formidable attrait que représentent nos véhicules anciens auprès du public
- faire partager et transmettre notre passion autour de nous.

L'actualité sanitaire en a décidé autrement...



L'Amicale des Mécaniques d'Antan de Crozon

L'AMAC a tout de même , cet été « rendu le plaisir de rouler » à ses vieilles mécaniques lors de sorties informelles dans le respect des gestes barrières et a permis ainsi à ses membres de se retrouver parfois avec des véhicules restaurés durant le confinement.

Ainsi, la sortie cyclomoteurs du 15 août, la sortie tracteurs du 5 septembre et la sortie voitures du 27 septembre ont été des moments très appréciés de tous.

Nos sorties pour 2021 :

Calendrier susceptible d'évoluer compte tenu de la crise sanitaire Covid 19.

Nous espérons pouvoir proposer pour cette année plusieurs sorties à thèmes telles que :

- balade moto le dimanche 25 avril.
- balade auto samedi 8 mai et dimanche 19 Septembre.
- balade tracteur le dimanche 6 juin et samedi 4 septembre.
- balade cyclo (50cm³ maximum) le dimanche 27 juin .
- sorties informelles pour balades entre membres dans la bonne humeur.
- exposition de nos véhicules pour différentes manifestations à définir.

Et bien sûr la journée nationale des véhicules d'époque le dimanche 25 avril 2021.

Vous pouvez nous rejoindre sur : [facebook](#)  [AMACrozon](#)

et sur : <http://amacrozon.unblog.fr/>





*7ème sortie tracteurs de l'AMAC,
le samedi 5 septembre 2020*

C'est avec un grand plaisir que les membres de notre association se sont enfin retrouvés samedi 05 septembre chez Nicolas pour la 1ère sortie planifiée de cette année très mouvementée.

Après les inscriptions et les contrôles administratifs (permis de conduire et assurance), un café était servi par Marie-Christine dans le respect des gestes barrières.

Si le départ de la quinzaine de tracteurs emmenée par Yves, s'est fait sous la brume, le soleil a vite dévoilé aux participants les paysages de nos campagnes.

De temps à autre, le cortège rencontrait nos signaleurs Denis et Jean-Pierre qui à bord de leur 2cv sécurisaient les intersections.

Un parcours d'une trentaine de kilomètres le matin serpentant entre les communes de Crozon sur Vauvre, Aigurande, Montchevrier a conduit les participants jusqu'au repas de midi chez Roland et Marinette par un chemin que peu connaissaient.

Après un repas en plein air, les participants ont redémarré leurs montures pour rejoindre le bourg de Crozon sur Vauvre toujours à travers des chemins aussi magnifiques.

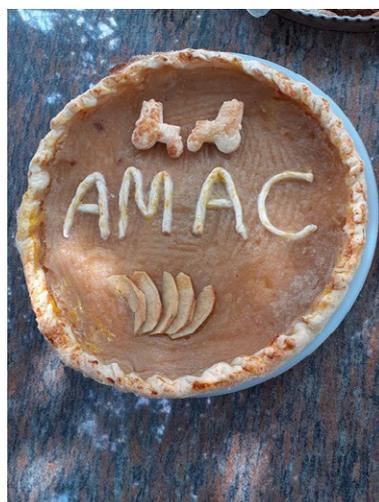
La poursuite de l'itinéraire a conduit le cortège sur les routes de Bordessoulle et de la Lande avant de clôturer le parcours de vingt kilomètres.

Le temps pour chacun de recharger les tracteurs sur les remorques ou de les ramener chez eux, Pascal avait préparé pour clôturer la journée de succulentes pizzas cuites au feu de bois.

Cette journée a été très appréciée des participants car elle nous a permis de nous retrouver autour de notre passion, dans un cadre paysager unique et à deux pas de chez nous.

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter .

Quelques photos de cette belle journée



AMICALE DE LA VALLEE DE LA VAUVRE



Compte tenu de la pandémie, le bilan de l'année 2020 est très léger, notre programme s'est réduit malheureusement à 4 représentations, ce qui n'a pas empêché d'enthousiasmer notre public avec rires et applaudissements.

Afin de maintenir les liens d'amitié et de motivation, la troupe s'est offerte une journée de détente au lac de Vassivière et ses alentours.

La ballade s'est terminée par un repas au restaurant « le Berry ».



THEATRE AVV

2 représentations à CROZON



Nos sorties 2020

POULIGNY NOTRE DAME

FEUSINES



ADIEU
BO'BAR



BIENVENUE
CHEZ
VET&CHAUSSE

Le Bureau 2021

Président : Roland BLANCHET

Secrétaire : Nicolas BIDEAUX Trésorier : Anthony BARBERA

2 représentations à CROZON le samedi 27 février à 20h30 et le dimanche 28 février à 14h30
10 sorties sont programmées à ce jour.

ADIEU
BO'BAR
(RB)



BIENVENUE
chez
VET&CHAUSS
(RB)

L'Amicale se compose de 11 membres acteurs

Sabrina AUDEBERT, Ambre BARBERA, Anthony BARBERA, Nicolas BIDEAUX, Marinette BLANCHET
Roland BLANCHET, Cécile BOURY, Cécile CHARBONNIER, Bernard GIRAUD, Séverine MAINGAUD
Romain MOREAU.



Ballade 2020

Magnifique journée de détente en CREUSE,
VASSIVIERE et ses alentours.



Diner amical au restaurant « Le Berry » au retour.

L'AVV EN FÊTE

Notre soirée dansante 2020 n'a malheureusement pas eu lieu, mais nous sommes impatients de se retrouver parmi nos danseurs passionnés et nos musiciens préférés en 2021.

Un rendez-vous de qualité et de plaisir dans la joie et la bonne humeur.



Prochain rendez-vous de l'AVV en FÊTE le 19 juin 2021

theatreavv.unblog.fr

COMITE DE SAINT ROCH

L'année 2020 fut une année blanche pour le comité de saint Roch cause covid-19.

Fête de St Roch le 16 août annulée

Choucroute annulée

Lors de l'assemblée générale 2020, après élection du bureau il se constitue comme suit

Président : Sébastien TRIBET

Vice-président : Maurice TRIBET

Secrétaire : Annie TRIBET

Secrétaire adjoint : Henri PASQUET

Trésorière : Marie-Claire TRIBET

Trésorier Adjoint : Patrick RENAUD

Le comité de saint Roch remercie la municipalité pour la subvention ainsi que les employés municipaux pour leur dévouement.

Programme 2021 :

Si les conditions sanitaires du covid-19 s'améliorent, le programme du **16 Août** sera le suivant :

Brocante-vide grenier (emplacement gratuit)

Exposition de matériel ancien (AMAC)

Dîner champêtre

Feu d'artifice (offert par la municipalité)

Bal gratuit avec orchestre

Samedi 23 Octobre : Soirée choucroute animée par un orchestre.

Le comité de Saint Roch tient à remercier les bénévoles malgré le contexte sanitaire, nous restons ouvert à toutes suggestions qui pourraient améliorer notre fête et à toutes personnes souhaitant nous rejoindre.

Saint Roch 2019



Association « Familles Rurales »

Elle comprend le club Joie de Vivre, le service d'Aide Ménagère et, depuis 2003 le club Echange de Savoir.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 5 mars 2020 avec la présence d'une vingtaine de personnes. Le bureau reste inchangé.

Présidente d'honneur : Josiane PAGNARD
Présidente : Régine MALOT
Vice présidente : Gisèle BERNARDET-BIDEAUX
Secrétaire : Florence DALLOT
Secrétaire adjointe : Hélène BUCHERON
Trésorière : Solange PLANTUREUX
Trésorier adjoint : Jean-Claude LAFOND

Après la distribution des cartes aux adhérents, belote et jeux de société ont permis de passer un bon après midi qui s'est terminé par la dégustation de la galette aux pruneaux.



Les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de continuer à nous retrouver le lundi après midi.

Toutes les manifestations prévues ont dû être annulées.

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités bientôt et programmons **nos manifestations pour 2021** (si l'épidémie covid -19 le permet)

29 - 30 mai Exposition du Club Echange de Savoir

13 juin Banquet du premier semestre

Pas de voyage prévu, trop d'incertitude sur la circulation du virus

12 décembre Repas de Noël



Merci à la municipalité pour la mise à notre disposition de la salle des fêtes et la subvention attribuée.





Le service d'aide à domicile

En 2020, quatre salariées aides à domicile sont intervenues auprès de 7 familles aidées pour 450 heures de travail.

Des salariées des associations communales familles rurales limitrophes sont intervenues sur la commune de Crozon sur Vauvre.

Pour certaines familles, les caisses de retraite apportent une participation financière en fonction des ressources.

Les personnes dépendantes qui bénéficient de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) sont totalement ou partiellement prises en charge par le conseil départemental qui verse une somme mensuelle destinée à régler tout ou partie des frais occasionnés par l'emploi d'une salariée.

Les salariées peuvent intervenir pour un retour d'hospitalisation. Certaines caisses complémentaires prennent à leur charge quelques heures effectuées au retour à la maison.

Pour tous renseignements et dossiers contacter le bureau Familles Rurales AIGURANDE. Madame Séverine LEMAITRE et madame Patricia GOUVERNEUR au 02 54 06 48 00 ou 06 40 23 57 58.

Projet 2021 association communale de Crozon sur Vauvre

Dans le cadre « cuisine et santé » en partenariat avec la CARSAT CENTRE VAL de LOIRE un atelier sera prévu en cours d'année.

La date sera communiquée ultérieurement selon les consignes sanitaires.





LES PORTEURS DE LANTERNES



L'association « Les Porteurs de Lanternes » fait depuis deux ans partie des associations de Crozon. Elle a pour objet de promouvoir et favoriser les activités culturelles pour les enfants et les



adolescents au travers du théâtre, de la musique et des arts en général.

Nous avons organisé en octobre 2019 « Quioc » une journée de spectacles pour les enfants et à côté des spectacles, nous avons pu installer à l'intérieur de la mairie une salle de jeux en bois grâce à la gentillesse de M.Aubret et la municipalité de La Châtre .

Cette année, pas de « Quioc », nous avons dû comme tout le monde prendre les précautions sanitaires d'usage, mais l'association a tout de même eu la joie en partenariat avec le Manteau d'Arlequin de Cluis d'organiser dans la forteresse un spectacle d'été en plein air , « La Nuit des Rois » de Shakespeare. Une belle opportunité pour les jeunes qui ont répondu présent et se sont fortement impliqués dans l'aventure. Une bouffée d'oxygène pendant cette année particulière.



Nous espérons que l'année 2021 nous permettra à l'automne d'organiser à nouveau Quioc, avec en autres dans les tuyaux « un Alice aux pays des merveilles »..... Et si l'accueil de spectacles reste impossible, nous explorerons d'autres pistes pour que les jeunes puissent avoir des activités culturelles proches de chez eux, ateliers, ludothèque, art dans la nature etc.... Toute personne souhaitant être bénévole pour ce genre de manifestation est la bienvenue !

Contact : 0670914556



Nuit des étoiles à CROZON

Depuis l'été 2017, s'est installé pas loin du bourg, aux Adrables, un observatoire astronomique doté des matériels les plus performants actuels. Outre la photographie astronomique, le site présente régulièrement une manifestation de retentissement national, la Nuit des Étoiles, sous l'égide de l'Association Française d'Astronomie (AFA), à l'instar de la fête de la musique.

Tous les ans, le dernier week-end de juillet ou le premier d'août, cette manifestation nationale est organisée à l'initiative des clubs ou observatoires privés sur tout le territoire.

La première a eu lieu les 3, 4 et 5 août 2018, où nous avons pu accueillir près de 18 personnes sur deux nuits. Les enfants sont particulièrement émerveillés de voir « de près » la lune et certaines planètes visibles ces soirs là... quand la météo s'y prête !

Les parents ne sont pas en reste. Chacun à tour de rôle va mettre un œil à l'un des télescopes en place. Quelques amis astronomes amateurs viennent installer pour un soir ou deux leurs matériels, et ainsi permettre à plusieurs d'observer en simultané.

Une présentation du ciel est faite à chaque fois avec un pointeur LASER, permettant de reconnaître les formations du ciel, les constellations, le nom de certaines étoiles, et les moyens de se repérer sous la voûte céleste.

La seconde a eu lieu les 2, 3 et 4 août 2019, avec le même engouement. Ces soirs là, Saturne et Jupiter étaient au rendez-vous, pour le plaisir de tous. La merveilleuse Saturne, entourée de ses anneaux, ont égayé cette observation.

Pendant ce temps, un ordinateur équipé d'un grand écran présentait des images prises auparavant sur le site, et traitées par le propriétaire des lieux. Il en assurait également l'animation avec ses collègues.

Des conférences ont également eu lieu fin 2017, à la mairie de CROZON, pour présenter les matériels et images faites avec ceux-ci. Les enfants posent beaucoup de questions, souvent pertinentes. Les parents ne sont pas en reste...

Les questions fusent. Et les réponses sont développées à chaque fois, en tentant d'expliquer les phénomènes astronomiques, sans trop théoriser, et permettre une meilleure compréhension des choses.

La dernière Nuit des Étoiles a eu lieu les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2020. En 2019 lors de la journée découverte trois groupes étaient venus visiter le site, ouvert pour l'occasion, et voir « de jour » les installations. Encore d'autres questions, et d'autres explications, plus techniques cette fois.

Des conférences et des visites privées sont prévues à plus ou moins long terme, selon les circonstances et les événements.



Le Pays de la Châtre en Berry et ses 51 communes s'engagent sur la mobilité.

En février 2019 une enquête auprès des habitants du territoire avait été effectuée pour connaître les habitudes de déplacement. Cette enquête devait permettre également d'identifier les difficultés et les besoins en matière de mobilité. Suite à cette enquête, le travail s'est poursuivi et a abouti sur un programme de 3 ans (2021-2023) qui permettra de mettre en place des nouvelles solutions de déplacement.

Pourquoi s'intéresser à la mobilité ?

Dans un contexte d'éloignement des services et des emplois, les distances à parcourir sont parfois importantes et seule la voiture semble à même de répondre aux besoins en déplacements des habitants du Pays de la Châtre en Berry. Mais la voiture coûte cher et le contexte environnemental actuel illustre encore une fois l'importance de trouver de nouvelles solutions pour se déplacer.

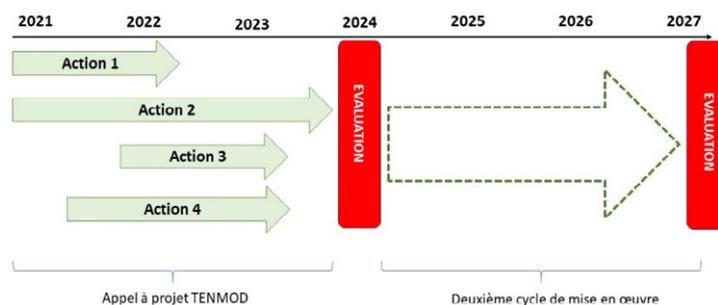
C'est pour ces raisons que le Pays de la Châtre en Berry réfléchit à améliorer les conditions de mobilité, à trouver des solutions en particulier pour toutes les personnes qui ont le plus de difficultés à se déplacer que ce soit pour des raisons financières ou médicales, ou pour toutes les personnes désireuses de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle pour des raisons environnementales.

Et maintenant ?

Le Pays de La Châtre porte un projet sur 3 ans (2021-2024). Dans un premier temps, ce projet permettra de mettre en place quatre actions :

- Action 1 : Proposer un service de location de vélo à assistance électrique ;**
- Action 2 : Organiser un transport solidaire au niveau local ;**
- Action 3 : Travailler avec les écoles et développer les trajets en vélo et à pied ;**
- Action 4 : Travailler avec les entreprises sur les déplacements domicile-travail.**

Ces 4 actions ciblent des publics spécifiques : personnes âgées, personnes isolées, touristes, élèves, collégiens, lycéens, actifs...



Des évènements de sensibilisation et de communication seront organisés dans le but de poursuivre la réflexion et aller au-delà des 4 actions identifiées.

Pour en savoir plus : <https://pays-lachatre-berry.com/actions/etude-mobilite.html> ou écrire à scot.paysdelachatreberry@orange.fr

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1 seul porc ou sanglier depuis le 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès du GDMA - 4 rue Robert Mallet Stevens - CS 60501 36018 CHATEAUROUX Cedex.

Tel : 02 54 08 13 80 - mail : contact@gdma36.fr

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
www.plateforme-esa.fr

* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen : Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine

Pour qui ?

- Vous avez envie de créer votre propre activité économique en lien avec votre projet de vie ?
- Vous ne trouvez pas de poste salarié correspondant à vos attentes/compétences et vous désirez créer votre propre emploi ?
- Vous avez une idée précise de projet à concrétiser, mais ne savez pas comment vous y prendre ?
- Vous avez récemment créé votre entreprise et vous souhaitez être accompagné.e pour la développer ?

Pour quoi ?

L'ADAR-Civam vous propose, à travers une série d'ateliers, de vous aider à **passer de l'idée à la concrétisation**, à **structurer les étapes** de votre projet, à analyser sa **faisabilité**, sa **viabilité**, à mettre en place une **organisation pour mieux concilier contraintes personnelles et projet professionnel**, à situer les **interactions avec le territoire en prenant en compte la transition écologique**.

Saisissez aussi cette occasion d'échange avec d'autres créateur.trice.s pour **conforter votre réseau !**

Quel contenu ?

Il s'ajuste aux attentes et besoins des participant.e.s et s'organise autour de **5 modules** et **séances d'approfondissement, étalés de janvier à juillet** :

Module 1 : **DEFINIR SON PROJET** : faisabilité, vivabilité, cohérence du projet, adéquation au territoire

Module 2 : **ELABORER ET UTILISER UN TABLEAU DE BORD** : viabilité, outils de gestion économique et financière

Module 3 : **SE LANCER** : communication et actions commerciales, démarches administratives, financements, découvrir les statuts (notamment ceux de l'Economie Sociale et Solidaire)

Module 4 : **S'ORGANISER AU QUOTIDIEN** : conditions favorables pour créer et développer son activité, organisation personnelle, gestion des partenariats, mutualisation...

Module 5 : **ADEQUATION PERSONNE/PROJET/TERRITOIRE et TRANSITION ECOLOGIQUE** : mieux connaître le territoire pour faire des choix pertinents, valoriser les ressources locales, situer les interactions, coopérer...

Approfondissements : Gestion du temps et charge mentale / Confiance en soi dans son projet / Développer son réseau

Comment y participer ?

- ✓ Inscrivez-vous à une **réunion d'information et de recueil des attentes** qui aura lieu **Lundi 25 janvier 2021 à 9H30** dans les locaux de l'ADAR-Civam à La Châtre (voir plan d'accès), en contactant **Olivier Benelle 02.54.48.08.82/benelle.adar.bs@orange.fr**
- ✓ Participez au **cycle d'ateliers collectifs (rencontres d'une demi-journée). Participation gratuite.**

C'est où ?

Les sessions ont lieu à **La Châtre dans les locaux de l'ADAR** (10, rue d'Olmor - Hôtel du Chevalier d'Ars). Il est aussi possible de les organiser dans d'autres localités.

Originalité :

- **Nombreux échanges** de points de vue et d'expériences
- **Renforcement du réseau** personnel de chaque participant
- **La transition écologique comme fil conducteur**

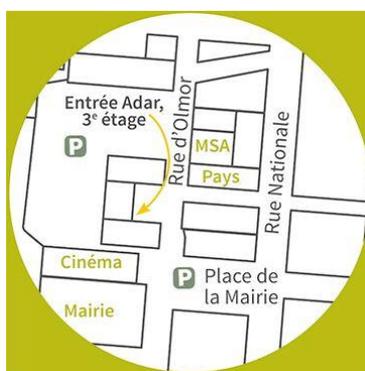


Contact: Olivier Benelle ADAR-Civam- 02.54.48.08.82 - benelle.adar.bs@orange.fr

Calendrier 2021

Module	Thème	Dates	Lieu
Réunion d'information	Présenter les ateliers (contenu détaillé, modalités, calendrier...) et recueillir vos attentes	Lundi 25 janvier 9H30 à 12H00	ADAR-Civam 10, rue l'Olmor 36400 LA CHATRE (cf. plan)
Module 1	Définition du projet : faisabilité, cohérence, vivabilité du projet, lien au territoire	A définir lors de la réunion d'information	ADAR-Civam ou autre site
Module 2	Maîtrise des outils de gestion : le tableau de bord & le suivi de sa rentabilité	Idem	Idem
Module 3	Passage à l'action : Le choix du statut Les aides pour se lancer Communiquer, trouver des clients, gérer l'administratif, s'organiser pour démarrer	Idem	Idem
Module 4	Organisation personnelle : mettre en place des conditions favorables, gérer les relations avec son entourage (famille, partenaires...) Constituer ou développer son réseau	Idem	Idem
Module 5	Prise en compte du territoire et de la transition écologique : Utiliser la représentation graphique pour approfondir les interactions créateur(trice)/projet/territoire (avec l'outil CARTAPP : Cartographie des Territoires d'Activités des Porteurs de Projets) Intégrer la transition dans sa trajectoire de projet : enjeux, moyens et méthode	Idem	Idem
Approfondissement :	Gestion du temps et charge mentale par Isabelle Mathieux (2 ateliers d'1H30)	Idem	Idem
Approfondissement :	Confiance en soi dans son projet de création d'entreprise par Sabrina Braem (2 ateliers d'1H30)	Idem	Idem
Approfondissement :	Développer son réseau par Gaëlle Brigardis (2 ateliers d'1H30)	Idem	Idem

Locaux de l'ADAR-Civam à La Châtre : 10, rue d'Olmor (Hôtel du Chevalier d'Ars, 3^{ème} étage)



INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mardi et jeudi : de 8 h à 12 h

(permanence des élus chaque matin d'ouverture au public de 11h à 12h)

Tel : 02.54.30.71.17 Fax : 02.54.30.72.74

courriel : mairie.crozon-vauvre@wanadoo.fr

site internet : <https://www.crozonsurvauvre.fr>

page facebook : [commune de Crozon sur Vauvre](#)

SAPEURS-POMPIERS

tél : 18

Les EAUX de la Couarde

tél : 02.54.30.29.03

Les EAUX de l'Auzon

tél : 02.54.31.26.61

Communauté de Communes Marche Berrichonne

tél : 02.54.06.37.33

TRESORERIE La Châtre

tél : 02.54.06.13.80

Unité Territoriale du Conseil Départemental

tél : 02.54.62.12.20

MEDECINS AIGURANDE :

✿ **Maison médicale.** 6, rue Jean Marien Messant à Aigurande :

Drs OPREA

tél : 02.54.06.31.56

✿ Dr POULHE, place du Champ de Foire

tél : 02.54.06.35.33

MEDECINS SAINT DENIS DE JOUHET :

✿ **Docteur MATHÉ Zsolt-Peter** 11 Avenue de l'Europe

tél : 02 54 30 75 59

PHARMACIES AIGURANDE :

GIRAUD D., Place de la Promenade

tél : 02.54.06.33.94

SNC LEFRANC/NOUAILLE, Pl. du Champ de foire

tél : 02.54.06.34.41

PHARMACIES SAINT DENIS DE JOUHET :

DENIS Céline, 9 av.de l'Europe

tél : 02.54.30.74.06

INFIRMIERES

SCM JABAUD-DELAUVAUD Aigurande

tél : 02.54.06.36.91

Cab. ACCOLAS A. et DUDEFFEND A. Aigurande

tél : 02.54.30.25.85

DOITEAU J. Crevant

tél : 02.54.30.13.19

FLOSSEAU D / PAGE F. Saint Denis de Jouhet

tél : 02.54.31.46.92

OSTEOPATHE (AIGURANDE)

GAILLOT V.

tél : 06.02.46.00.86

KINESITHERAPEUTES

MARTINEZ A. et NECULAI Michaëla, 7, av. de Verdun
AIGURANDE

tél : 06.47.10.40.61

MOLNAR Z Pôle Santé Saint Denis de Jouhet

tél : 02 54 30 75 59

VETERINAIRES

Clinique vétérinaire VAN Haaren Sainte Sévère

tél : 02.54.30.52.60

Drs JANSSENS-VAN HOOFF Sainte Sévère

tél : 02.54.31.46.17

Cabinet CHIROSSEL-FOSSE Cluis

tél : 02.54.06.46.57

Clinique des vétérinaires associés La Châtre

tél : 02.54.48.05.94.

ASSOCIATION d'AIDE A DOMICILE :

SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

tél : 02.54.47.26.18

PORTAGE DES REPAS

tél : 02.54.47.26.18

DELTA REVIE

tél : 02.54.06.95.47

TARIFS LOCATIONS 2021 :

Salle des fêtes :

* 104 € pour les personnes de la commune

* 156 € pour les personnes hors commune

Une caution de 150 € sera demandée.

Entre le 15 octobre et le 30 avril : 40.00 euros de forfait chauffage en supplément.

Meublés saisonniers :

* une semaine en juin ou septembre 123 €

* une semaine en juillet ou août 153 €

* une semaine autres mois 102 €

* un week-end de 2 jours 62 €

* un week-end de 3 jours 82 €

* un week-end de 4 jours 102 €

Une caution de 100 € sera demandée.

ETAT-CIVIL 2020

Naissances :

Kelya ELION le 02 mars ,
Raphaël AUDOUX le 20 août,

Mariages :

Régis NICOLET et Delphine BLINET le 26 septembre.

Décès :

Eliane MARTIN née CHARBONNIER le 20 avril,
Denise AZILE née LANOIR le 10 septembre,
Michel DENOYER le 26 décembre.



N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, suggestions, propositions afin d'améliorer le bulletin l'année prochaine.



Non, nous ne sommes pas en Alsace, ces cigognes ont fait une halte dans un champ situé sur la piste agricole La Font Bardon-Les Pierres

